VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 9 février 2023)

Date de convocation : 23 janvier 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 9 février 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, BARRAQUE, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE, SANZ, CACHELOU, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mmes BERGES, CANDAU, GANTCH, CASSOU et M. DESSEIN, CARRERE, GABASTON.

Pouvoirs : Mme BERGES à M. MARTIN
M. CARRERE à M. VISSE
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG
Mme CANDAU à M. ESQUER
Mme GANTCH à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. BARBAN

OBJET : FINANCES - BUDGET AUTONOME CENTRE ALLOTEMENT (M14 soumis au FCTVA) – BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le projet de budget autonome CENTRE D'ALLOTEMENT pour l'exercice 2023 transmis et joint à la présente délibération,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2023 du CENTRE D'ALLOTEMENT, budget autonome de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	**22 329,00 €**
Recettes	**28 714,99 €**
Fonctionnement	
Dépenses	**29 858,34 €**
Recettes	**29 858,34 €**

PRECISE que la section d'investissement qui est en suréquilibre après inscription des dotations aux amortissements n'est pas considérée comme étant en déséquilibre selon l'article L1612-7 du CGCT.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON